

Il reste un autre aspect de la question des droits linguistiques que je voudrais signaler et dont il n'est pas question dans la résolution. Je me reporte à une déclaration formulée par notre premier ministre à Winnipeg en mars dernier à titre de candidat. Je cite un article du *Daily Star* de Toronto qui a été reproduit dans la *Free Press* de Winnipeg. Daté du 11 mars 1968, il s'intitule «Trudeau envisage quatre langues officielles si le français est reconnu». Nous savons que les manchettes sont parfois rédigées à la hâte et qu'elles peuvent induire en erreur, de sorte que je m'en tiendrai à l'article lui-même, dont un passage est ainsi conçu:

Le ministre de la Justice, M. Pierre Elliott Trudeau...

N'oubliez pas qu'il y a six mois de cela.

... a dit hier soir que le Canada aurait peut-être un jour une troisième et même une quatrième langue officielle, en plus de l'anglais et du français.

J'imagine que jusqu'ici c'est assez exact.

Monsieur Trudeau, âgé de 46 ans...

Peut-être n'est-ce pas aussi exact ici. (*Exclamations*)

Je poursuis la lecture de l'article:

M. Trudeau, âgé de 46 ans, appelé à devenir premier ministre... a dit que toute langue parlée par un nombre suffisant de personnes devrait être reconnue officiellement.

Le ministre de la Justice... s'adressant alors à environ 600 libéraux, y compris des représentants de la minorité ukrainienne et d'autres nombreux groupes ethniques minoritaires de Winnipeg.

M. Trudeau a rejeté l'idée communément acceptée que le français doit être reconnu officiellement au Canada parce que les Français constituaient l'un des deux «groupes fondateurs» du pays...

La seule chose qui puisse justifier la reconnaissance officielle du français, a-t-il ajouté, c'est que les Canadiens français représentent le tiers de la population.

J'ajouterai: C'est donc là qu'on en arrive. Les droits linguistiques ne s'appuient pas sur la Confédération, mais sur la quantité et le pourcentage. Je poursuis la lecture de l'article:

«J'irais jusqu'à dire que si, dans l'avenir proche ou lointain, un troisième groupe ethnique important voulait employer sa langue pour communiquer avec l'État, cette troisième langue devrait être reconnue.»

Et enfin:

Il a dit qu'une quatrième langue officielle était également concevable, bien que «cela ne puisse pas durer éternellement». Mais la Suisse, a-t-il indiqué, fonctionne bien avec quatre langues.

Je suis heureux que le très honorable premier ministre, alors ministre de la Justice, en ait profité pour traiter un problème assez important, selon moi, lorsqu'il a fait ce discours devant un auditoire réuni à Winnipeg il

[M. Schreyer.]

y a six mois. Les députés n'ignorent pas que le rapport provisoire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme contenait une note additionnelle du professeur Rudnyckyj de l'Université du Manitoba. Je ne suis pas entièrement d'accord avec les recommandations du professeur Rudnyckyj contenues dans cette note, mais je crois sincèrement que s'il est difficile d'accorder un statut officiel à d'autres langues, il est néanmoins souhaitable, puisque nous jugeons désirable l'existence et le maintien d'une société pluraliste au Canada, de faire servir l'État fédéral ou provincial au maintien des autres langues. Il ne suffit pas d'y consentir du bout des lèvres, mais il n'est pas non plus nécessaire d'aller jusqu'à leur donner un statut officiel. La règle d'or consiste à respecter un juste milieu.

J'espère que d'ici deux ou trois ans les membres du cabinet et de la fonction publique, ainsi que leurs conseillers songeront sérieusement à fournir quelque aide matérielle aux écoles où l'on pourrait, pendant certains moments de la journée, employer comme langues d'enseignement les autres idiomes du pays. C'est possible avec la venue du télé-enseignement.

D'après les propos tenus par le très honorable premier ministre lors de cette réunion publique d'il y a six mois, il est prêt, semblerait-il—j'espère qu'il essaiera de convaincre ses collègues—à concéder qu'il faudrait songer à classer une troisième, une quatrième et peut-être une cinquième langue, comme langues officielles. S'il est disposé à aller jusque-là, j'interviendrais auprès de lui afin qu'il étudie les moyens d'encourager matériellement ces autres langues par l'intermédiaire des écoles.

Je sais que certains députés diront que puisque l'enseignement est entièrement du ressort des provinces, le Parlement fédéral ne devrait pas s'en occuper. Par ailleurs, je suis d'accord avec d'autres membres de ce parti-là, notamment avec le député de Kamloops qui a dit, il y a un an et demi ou deux ans, qu'il faudrait plus d'écoles francophones dans le pays, en dehors du Québec, et qu'à cette fin, le gouvernement fédéral devrait fournir de l'aide financière.

Je suis tout à fait d'accord là-dessus. Il me semble qu'on pourrait également accorder de l'aide aux écoles où l'on fait usage d'autres langues quelques heures par jour. De telles écoles sont possibles et même nécessaires dans les régions habitées par un groupe ethnique important.